La Convention de partenariat intervenue entre la Commission scolaire des Phares et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Cette section du rapport annuel présente la reddition de comptes associée à la *Convention de partenariat* qui lie la Commission scolaire des Phares au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Cette convention, signée en août 2010, contient six buts ainsi que des cibles de résultats attendus pour divers objectifs associés à ces buts.

Cette reddition de comptes est basée sur une appréciation faite par la direction générale et a été soumise au comité de pilotage de la convention de partenariat de la Commission scolaire des Phares. Ce comité, formé par le conseil des commissaires, est composé de membres du conseil des commissaires, de directions d'établissement et de la direction générale. La reddition de compte reprend essentiellement les balises utilisées pour la reddition de compte de l'année précédente.

Dans ce qui suit, le cadre légal sera exposé, les éléments de la reddition de comptes seront énumérés, le contexte subséquent à l'élaboration de la *Convention de partenariat* sera expliqué, les résultats seront présentés et un bref survol de la mise en œuvre et du pilotage de la *Convention de partenariat* et des conventions de gestion et de réussite éducative permettra de conclure cette section du rapport annuel.

Le cadre légal

Les extraits suivants décrivent les obligations légales associées à la *Convention de partenariat*.

Loi sur l'instruction publique
Commission scolaire

Art. 220 La commission scolaire informe la population de son territoire des services éducatifs et culturels qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité. Elle rend publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services.
La commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre.
Ce rapport rend compte également à la ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
La commission scolaire transmet une copie du rapport à la ministre et le rend public.

Pouvoirs de la ministre

Art. 457.4 La ministre peut, par règlement, rendre obligatoire l'élaboration, par la commission scolaire, de documents visant à informer la population de son territoire sur ses activités ou son administration.
La ministre peut également établir des règles concernant la publication ou la diffusion, par la commission scolaire, de tout type de document qu'elle détermine. Ces règles peuvent notamment prévoir le délai dans lequel cette publication ou cette diffusion doit être effectuée ainsi que les modalités applicables.

Évaluation des résultats par la ministre

Art. 459.4 La ministre procède à l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du plan stratégique de chaque commission scolaire, selon la périodicité qu'elle détermine. Cette évaluation est transmise à la commission scolaire. La ministre et la commission scolaire conviennent, le cas échéant, des correctifs qui doivent être mis en place afin d'assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et la ministre.
Lorsque, malgré les correctifs apportés, la ministre estime qu'il est peu probable que la commission scolaire puisse atteindre les buts fixés ou les objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat, elle peut prescrire toutes mesures additionnelles que la commission scolaire doit mettre en place dans le délai que la ministre détermine.

Éléments de la reddition de comptes

De façon générale, la reddition de comptes portera sur le contexte (principales zones de performance et de vulnérabilité) qui prévalait au moment de l'élaboration de la *Convention de partenariat*, les objectifs déterminés par la Commission scolaire en lien avec les buts ministériels, les cibles, les résultats atteints, les résultats et les moyens mis en œuvre pour les atteindre, les mesures de remplacement et de correction, le cas échéant.

Le contexte

Des éléments provoquant un changement de contexte ou encore des événements importants survenus depuis l'élaboration de la *Convention de partenariat* et survenant en cours de pilotage de celle-ci peuvent influencer l'atteinte ou non des cibles établies. Parmi ces éléments, pensons à la fermeture d'une école, au changement dans l'organisation des cycles d'une ou de plusieurs écoles, à des modifications de la situation économique.

Les résultats

Le lecteur trouvera, dans cette section, des graphiques qui reprennent les éléments suivants :
Les objectifs mesurables déterminés par la Commission scolaire - qui sont en lien avec le but ministériel;

Le point de départ à partir du portrait déposé lors de la phase d'élaboration de la *Convention de partenariat* (année de référence et résultat);

la cible (année et résultat visé);

le résultat de l'année qui vient de se terminer selon la dernière année disponible;

L'évaluation proposée par le MELS des résultats se fait selon l'échelle suivante:
Satisfaction (SA) : Les résultats suivent le cours prévu ou ne s'en éloignent pas trop. La cible est atteinte ou les résultats sont légèrement inférieurs.
Sous surveillance (SU) : Les résultats sont inférieurs à la cible, mais certains facteurs permettent d'expliquer l'écart (chercher les causes, vérifier la cible ou les éléments de la mise en œuvre des moyens).
Critique (CR) : Les résultats sont très nettement inférieurs à la cible et commandent un redressement pour progresser vers la cible.

Reddition de compte portant sur l'année 2011-2012 de la convention de partenariat

Contexte :

La mise en place des conventions de gestion et de réussite éducative s'est poursuivie. Tous les établissements de la commission scolaire des Phares ont mis en place une convention de gestion et de réussite éducative dans leur milieu. Il s'agissait pour 2011-2012 d'une opération nouvelle pour laquelle une approche souple a été privilégiée afin qu'à long terme cette approche connaisse du succès. La reddition de compte associée à celles-ci se fait par l'intermédiaire des rapports annuels des écoles et des centres.

Les résultats :

But 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

Objectif # 1 : Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans
Indicateur : Taux de diplomation ou de qualification au secondaire après 7 ans

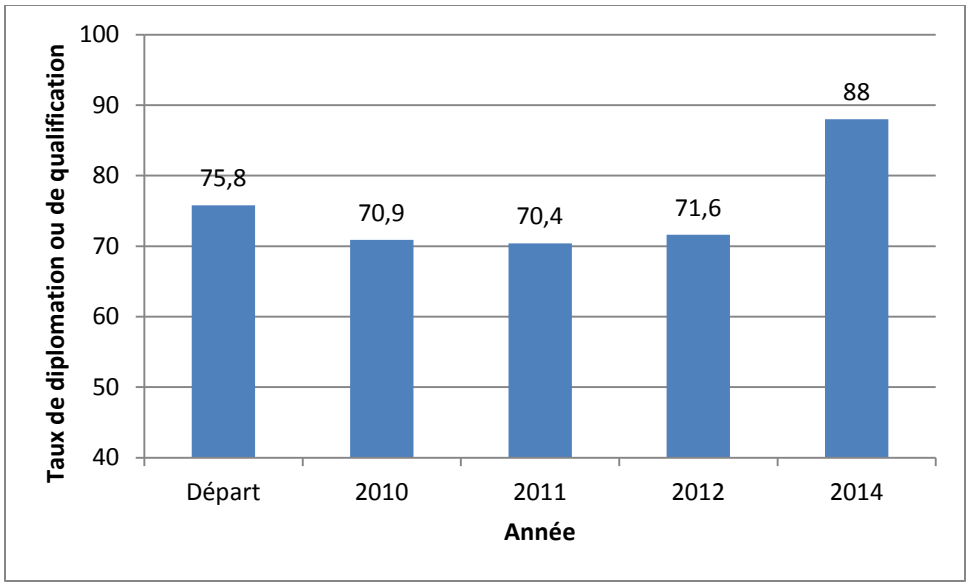

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #1 DU BUT #1: SOUS SURVEILLANCE

Objectif # 2 : Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans
Indicateur : Taux de diplomation en formation professionnelle après 7 ans

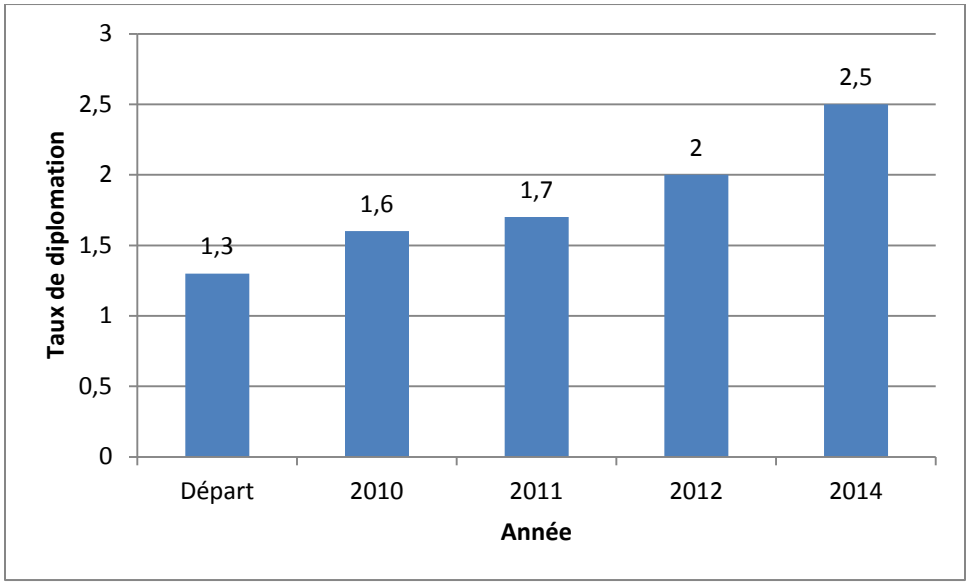

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #2 DU BUT #1: SATISFACTION

Objectif # 3 : Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans chez les garçons
Indicateur : Taux de diplomation ou de qualification des garçons au secondaire après 7 ans

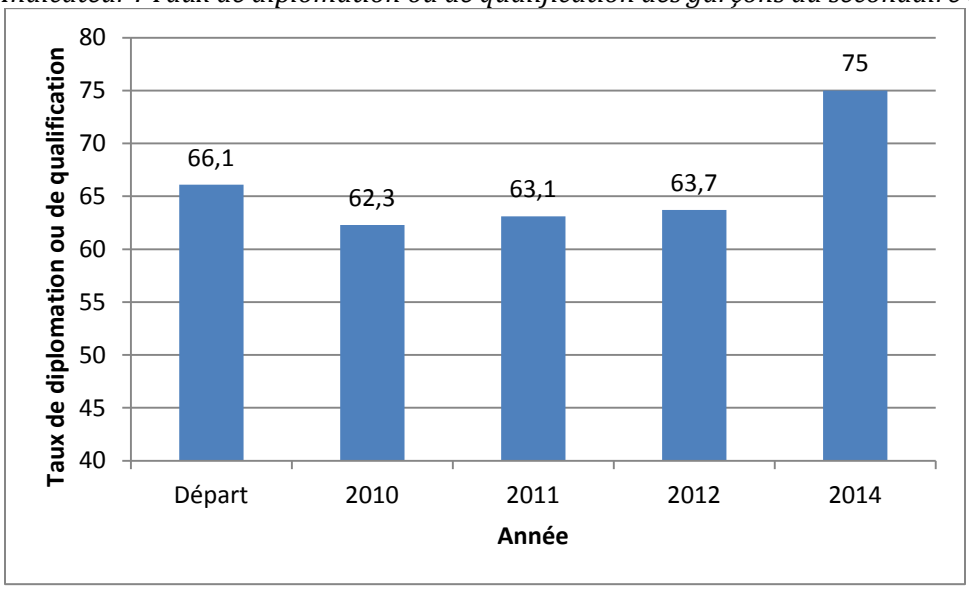

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #3 DU BUT #1: SOUS SURVEILLANCE

Objectif # 4 : Augmenter le taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification
Indicateur : Taux de sorties annuelles avec diplomation ou qualification

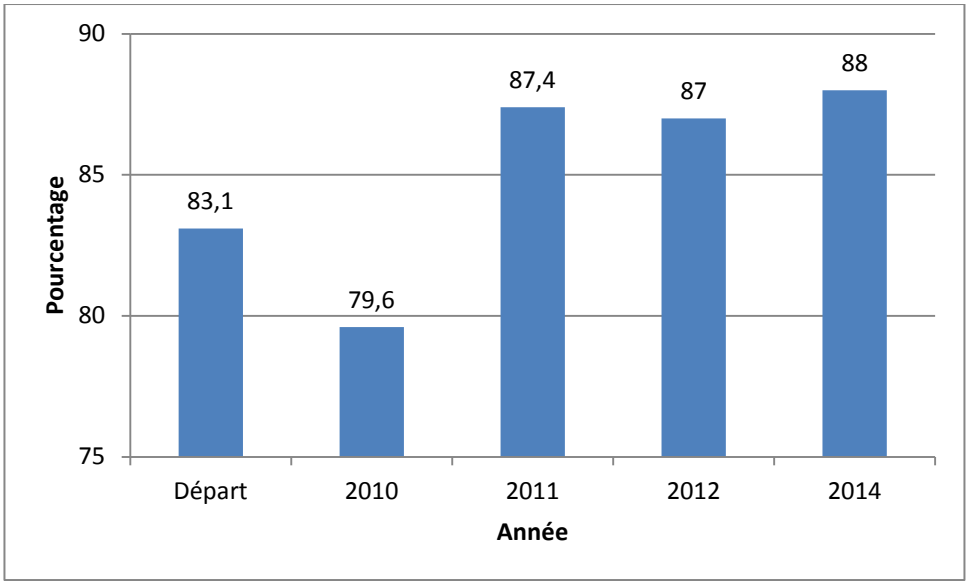

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #4 DU BUT #1: SATISFACTION

Objectif #5 : Augmenter le taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification
Indicateur : Taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification chez les garçons

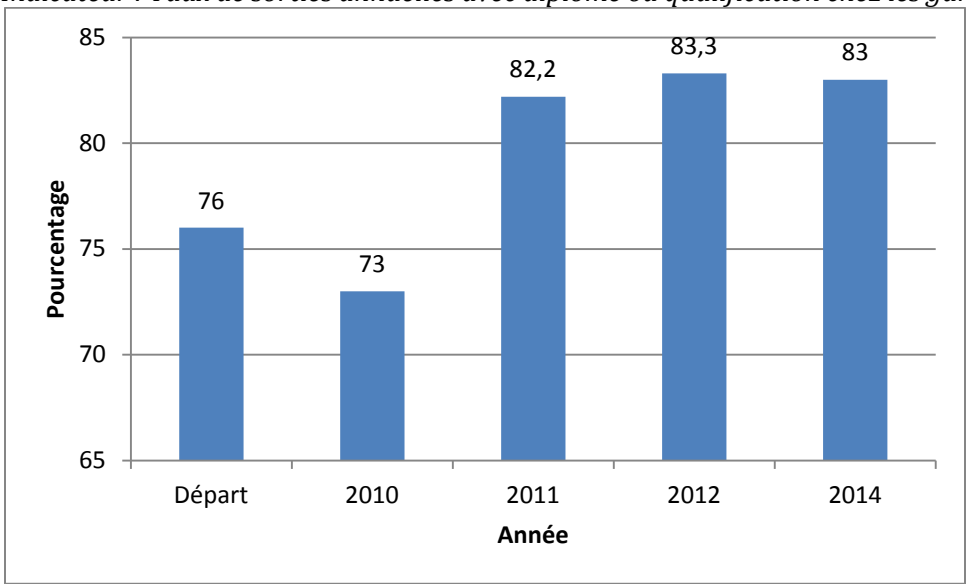

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #5 DU BUT #1: SATISFACTION

Objectif # 6 : Réduire le nombre total de décrocheurs au secondaire
Indicateur : Nombre de décrocheurs pour l'ensemble du secondaire

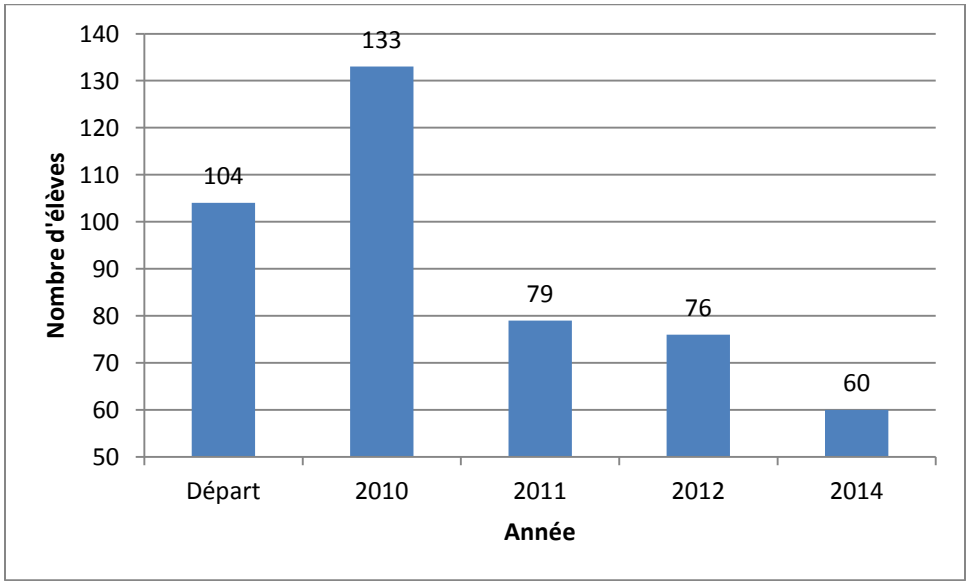

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #6 DU BUT #1: SATISFACTION

Objectif # 7 : Réduire le nombre total de décrocheurs chez les garçons au secondaire
Indicateur : Nombre de garçons décrocheurs pour l'ensemble du secondaire

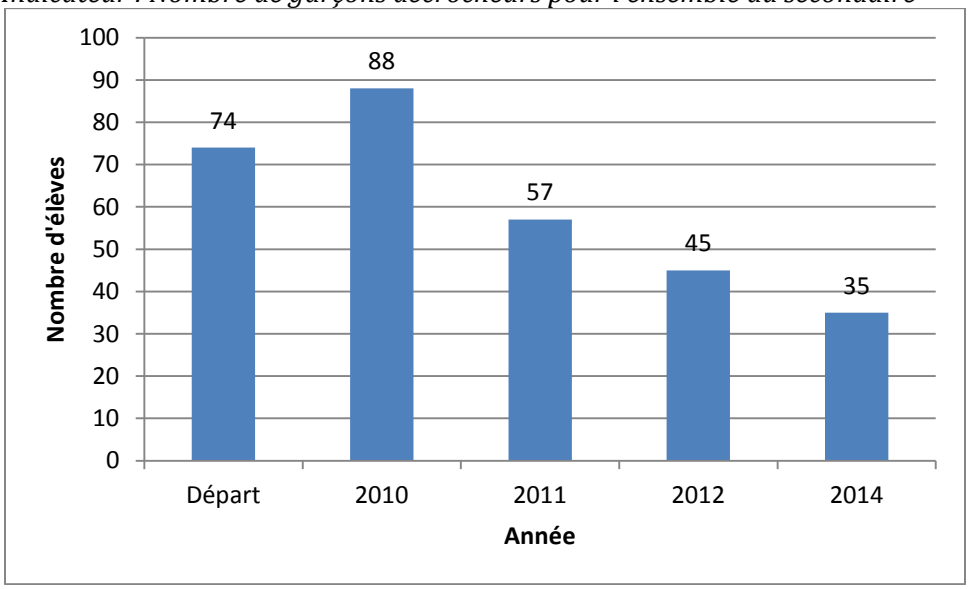

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #7 DU BUT #1: SATISFACTION

Objectif #8 : Réduire le nombre de décrocheurs au 1er cycle du secondaire
Indicateur : Nombre de décrocheurs au 1er cycle du secondaire

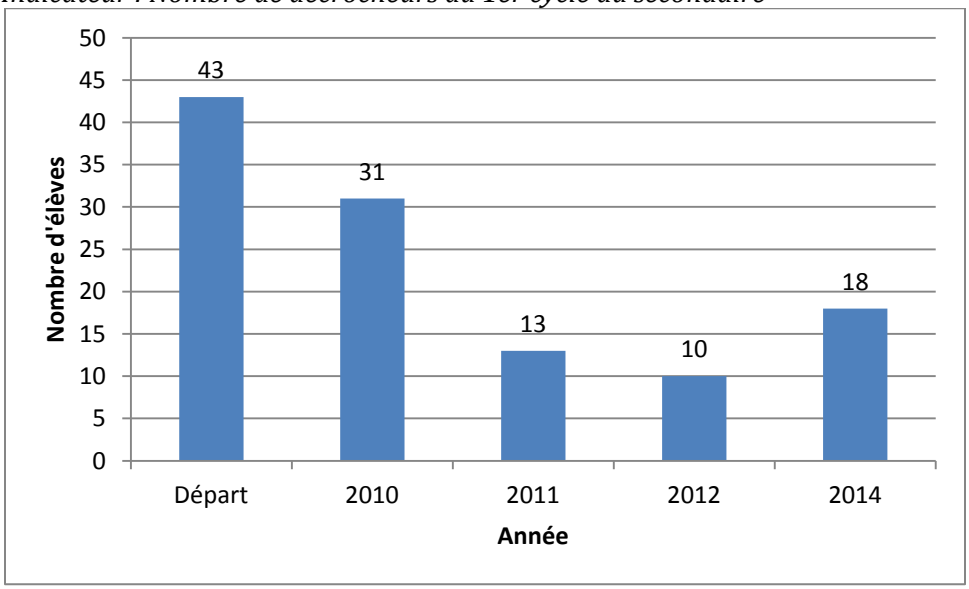

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #8 DU BUT #1: SATISFACTION

Objectif #9 : Réduire le nombre de décrocheurs en 5e secondaire
Indicateur : Nombre de décrocheurs en 5e secondaire

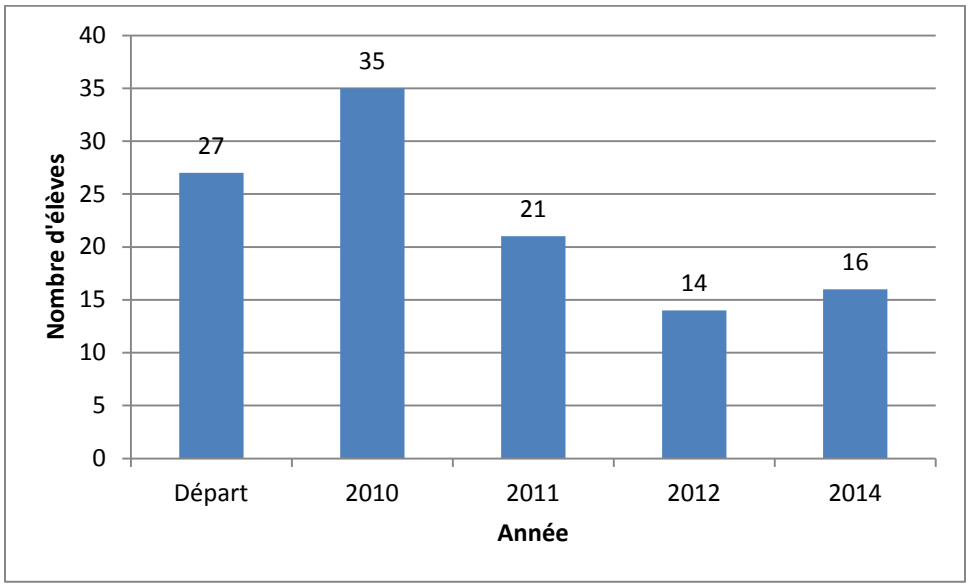

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #9 DU BUT #1: SATISFACTION

Objectif #10 : Accroitre l'obtention d'un diplôme en formation professionnelle peu importe le programme

Indicateur : Taux d'obtention d'un diplôme en FP pour chaque nouvelle cohorte d'une année donnée

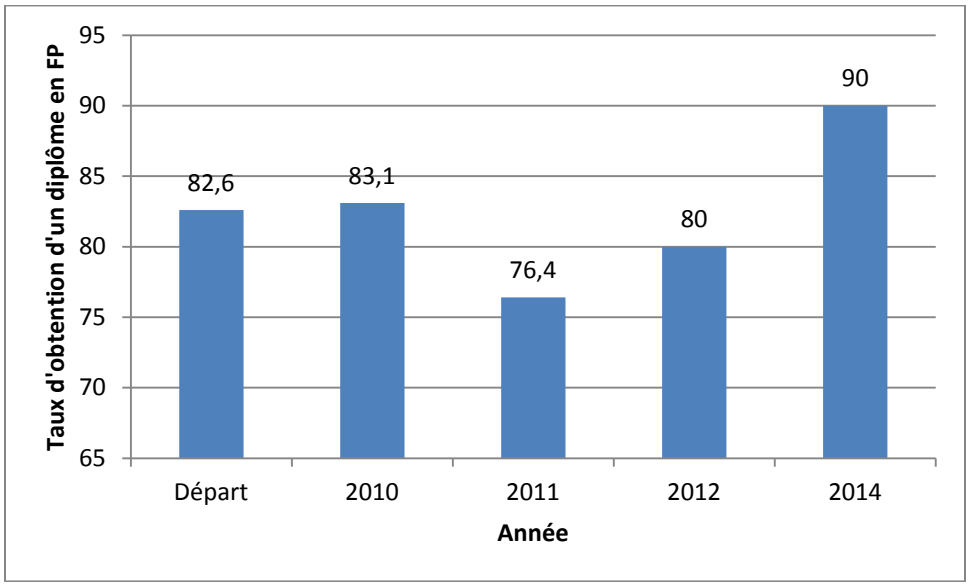

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #10 DU BUT #1: SOUS SURVEILLANCE

Objectif #11 : Accroitre le taux d'obtention d'un premier diplôme en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans
Indicateur : Taux de diplomation en FP après 7 ans

Objectif #12 : Accroitre le niveau de persévérance scolaire des élèves à l'intérieur de chaque centre de formation
Indicateur : Taux de persévérance des élèves pour chaque nouvelle cohorte d'une année donnée

CFRN

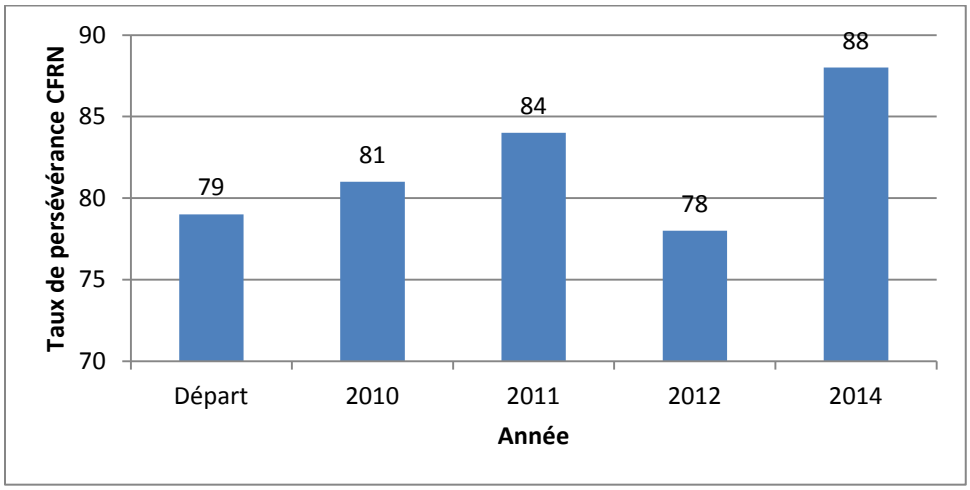

CFPMM

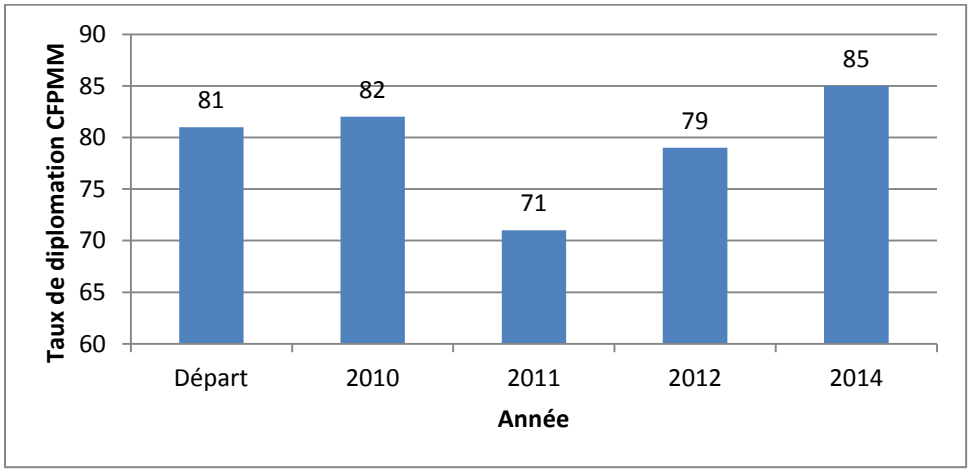

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #12 DU BUT #1: SOUS SURVEILLANCE

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT #1: SATISFACTION

But 2 – L'amélioration de la maîtrise de la langue français

Objectif # 1 : Accroître le niveau de réussite en lecture des élèves du primaire
Indicateur : Taux de réussite en lecture à la fin du 3e cycle du primaire.

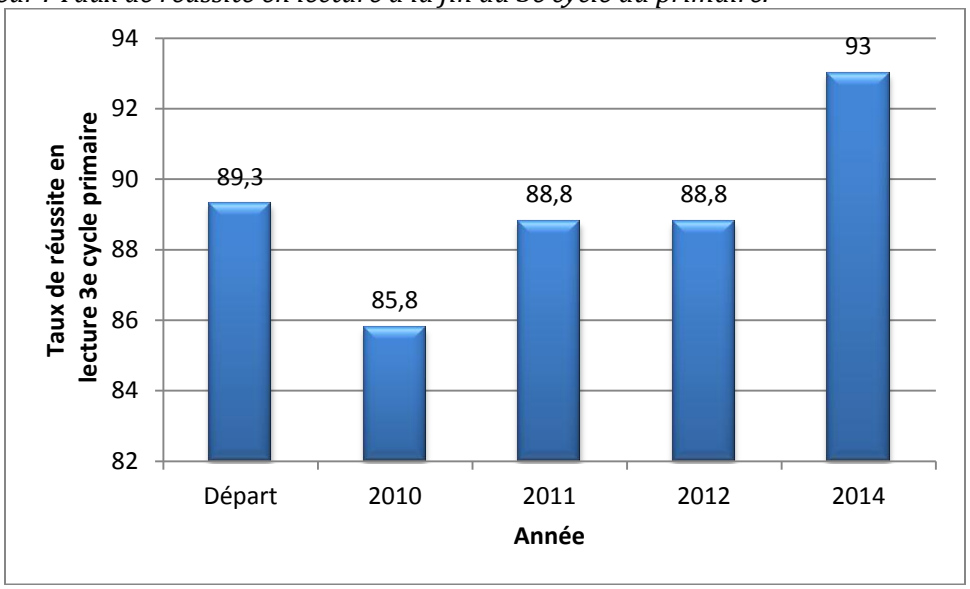

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #1 DU BUT #2: SOUS SURVEILLANCE

Objectif # 2 : Accroître le niveau de réussite en écriture des élèves du primaire
Indicateur : Taux de réussite en écriture à la fin du 3e cycle du primaire

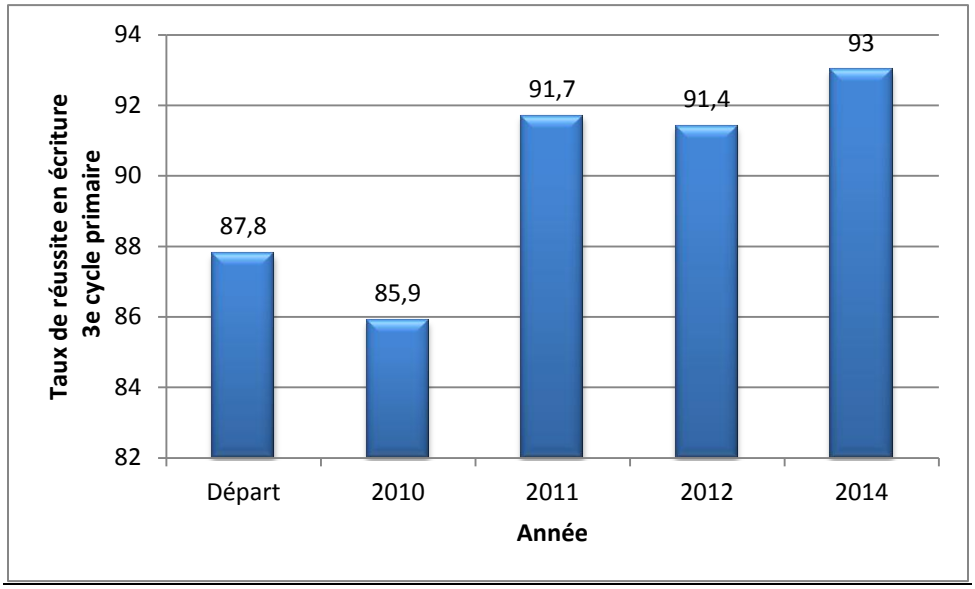

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #2 DU BUT #2: SATISFACTION

Objectif # 3 : Accroître le niveau de réussite en français écrit des élèves du secondaire
Indicateur : Taux de réussite en français écrit à la fin de la 5e secondaire

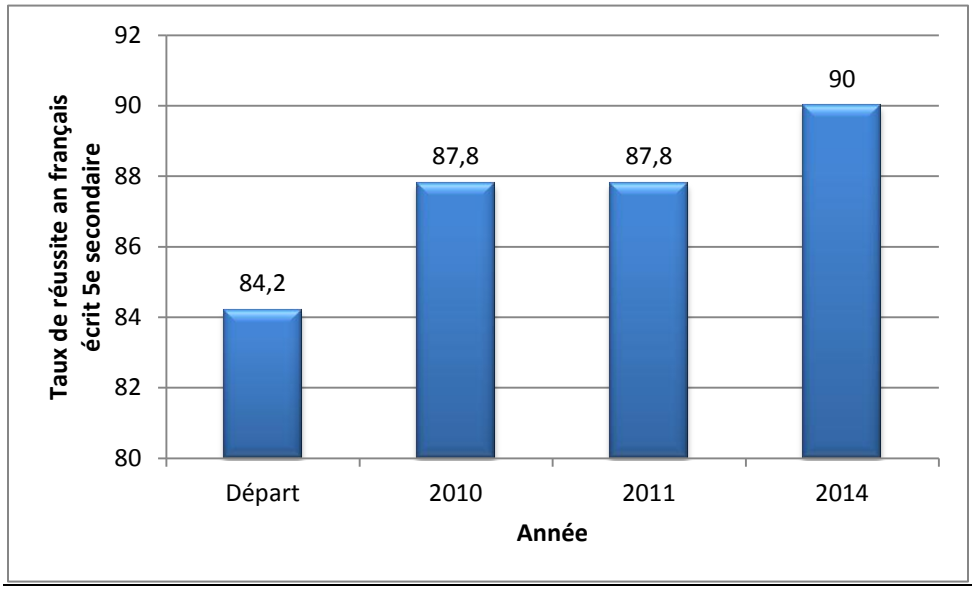

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #3 DU BUT #2: SOUS SURVEILLANCE

Objectif # 4 : Accroître le niveau de réussite globale en français des élèves du secondaire
Indicateur : Taux de réussite global en français à la fin de la 5e secondaire

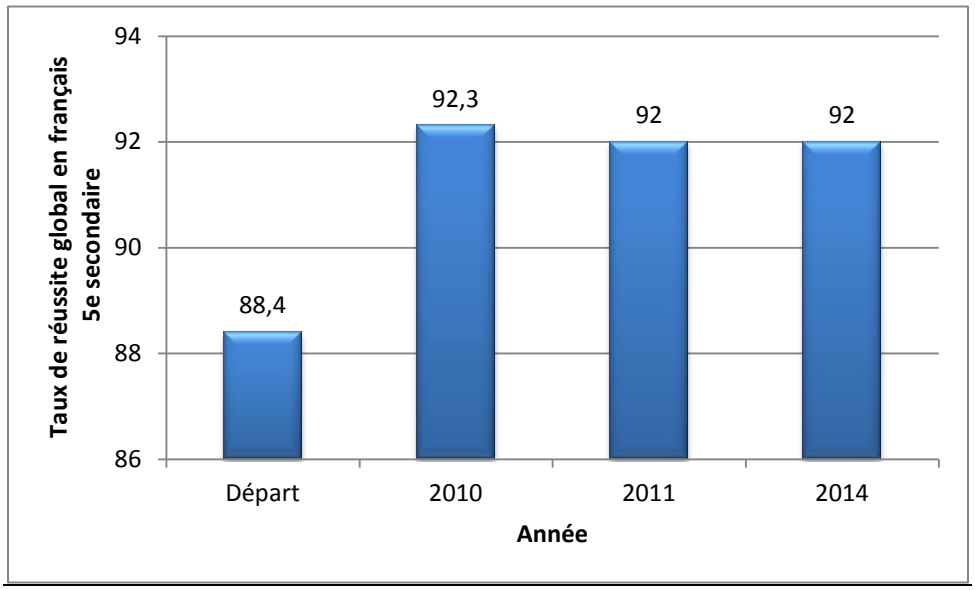

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #4 DU BUT #2: SATISFACTION

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT #2: SATISFACTION

Les données rattachées aux objectifs #1 et #2 de ce but doivent être situées dans un contexte où au cours des deux dernières années, la pondération des étapes et de l'examen de fin d'année ont varié, en fonction des consignes ministérielles. Ces consignes ministérielles modifiaient la nature du bulletin au primaire ainsi que le poids relatif conféré aux étapes. L'indicateur choisi en 2009-2010 est difficilement utilisable puisque la commission scolaire ne peut garantir la fiabilité et la reproductibilité du calcul initial compte tenu des modifications apportées.

Pour les objectifs #3 et #4, les moyens déterminés à la convention de partenariat continueront de s'appliquer. La mise en place des conventions de gestion et de réussite éducative apportera un élément supplémentaire pour favoriser l'évolution de ces résultats vers la cible choisie.

Les moyens suivants ont été maintenus en 2011-2012 :

- Prioriser la lecture et l'écriture en s'assurant que les écoles fassent une place prépondérante à la lecture et à l'écriture à l'intérieur de leur plan de réussite.

- Prévenir les difficultés en lecture et en écriture par un plan de formation visant à outiller adéquatement le personnel enseignant dans le dépistage des indices liés à ces difficultés.
- Transférer les dispositifs en lecture et en écriture du projet sur la réussite des garçons auprès des enseignants du 2e et 3e cycles du primaire et des enseignantes et enseignants de français du 1er cycle du secondaire, suite à la recherche action avec l'UQAR.
- Poursuivre le transfert de la démarche de prévention en lecture et en écriture au préscolaire et au 1er cycle du primaire suite à la recherche action avec l'Université d'Ottawa.
- Développer une culture de vie littéraire tant au primaire qu'au secondaire en cohérence avec le programme de formation.
- À titre d'exemples :
    - Poursuivre l'animation littéraire à l'intérieur de la Commission scolaire;
    - Former les enseignantes et enseignants à l'animation littéraire par le biais des bibliothécaires.
- Partager des projets déjà existants entre les écoles (ex. : partager le projet Le tour du monde en 180 jours).
- Traduire les recommandations faites suite à l'analyse des épreuves de fin de cycle en pratiques pédagogiques gagnantes et s'assurer de leur application.
- Mettre en œuvre des stratégies gagnantes de l'enseignement de l'orthographe d'usage et grammaticale au primaire.
- Développer une vision commune de la qualité de la langue dans la Commission scolaire, notamment par l'application de la politique linguistique.

<u>But 3 L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</u>

Objectif # 1 : Augmenter la diplomation ou la qualification des élèves regroupés dans des classes avec mesures d'appui ou dans des classes spécialisées
Indicateur : Taux de diplomation ou de qualification des élèves concernés

L'indicateur choisi en 2009-2010 est inutilisable puisque la commission scolaire ne peut garantir la fiabilité et la reproductibilité du calcul initial compte tenu des modifications apportées aux regroupements et aux parcours des élèves en adaptation scolaire. Ces modifications ont conduit à des mesures de certification et de diplomation différentes de celles en vigueur lors de l'élaboration de la convention de partenariat. Ces modifications découlent notamment de l'implantation, en lien avec le renouveau pédagogique, des parcours de formation préparatoire au travail, de formation à un métier semi-spécialisé, de la disparition du parcours ISPJ.
À titre d'information, le taux de qualification 5 ans est présenté.

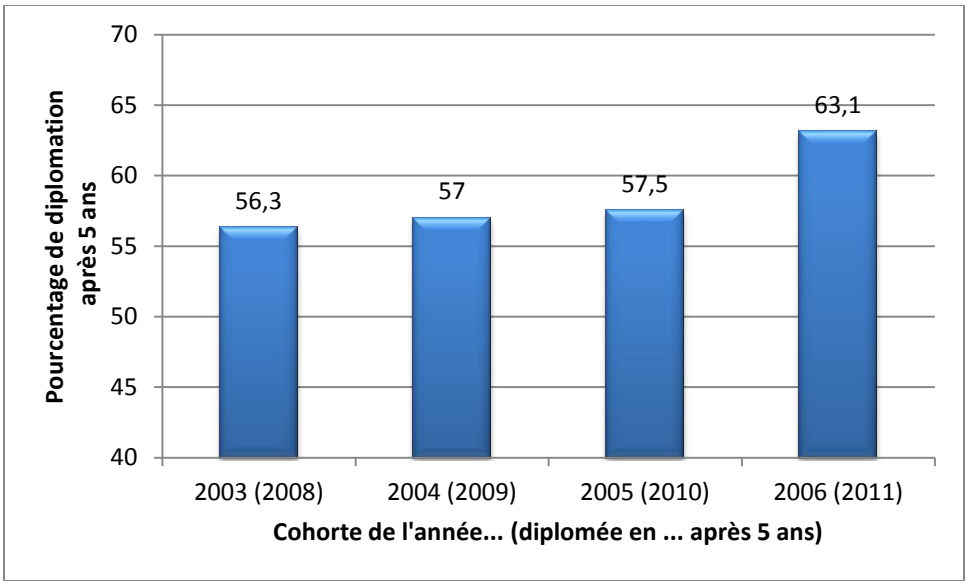

Objectif # 2 : Diminuer le décrochage scolaire des élèves regroupés dans des classes avec mesures d'appui ou des classes spécialisées
Indicateur : Taux de décrochage des élèves concernés

L'indicateur choisi en 2009-2010 ne peut être utilisé puisque la commission scolaire ne peut garantir la fiabilité et la reproductibilité du calcul initial compte tenu des modifications apportées aux regroupements et aux parcours des élèves en adaptation scolaire. Ces modifications ont conduit à des mesures de certification et de diplomation différentes de celles en vigueur lors de l'élaboration de la convention de partenariat. Ces modifications découlent notamment de l'implantation, en lien avec le renouveau pédagogique, des parcours de formation préparatoire au travail, de formation à un métier semi-spécialisé, de la disparition du parcours ISPJ.

Objectif #3 S'assurer que les 4 écoles SIAA appliquent les 6 voies de renforcement de la SIAA
Nombre d'écoles qui appliquent les 6 voies de la SIAA

Cet objectif est atteint : 100% des écoles (4) SIAA appliquent les 6 voies de renforcement de la stratégie SIAA.

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT #3: SOUS SURVEILLANCE

But 4 – L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

Objectif # 1-A : S'assurer que chaque école a identifié sa problématique majeure relativement à la violence et qu'elle l'a intégrée à son plan de réussite

Indicateur : Nombre d'écoles qui ont identifié et intégré au plan de réussite leur problématique majeure reliée à la violence.

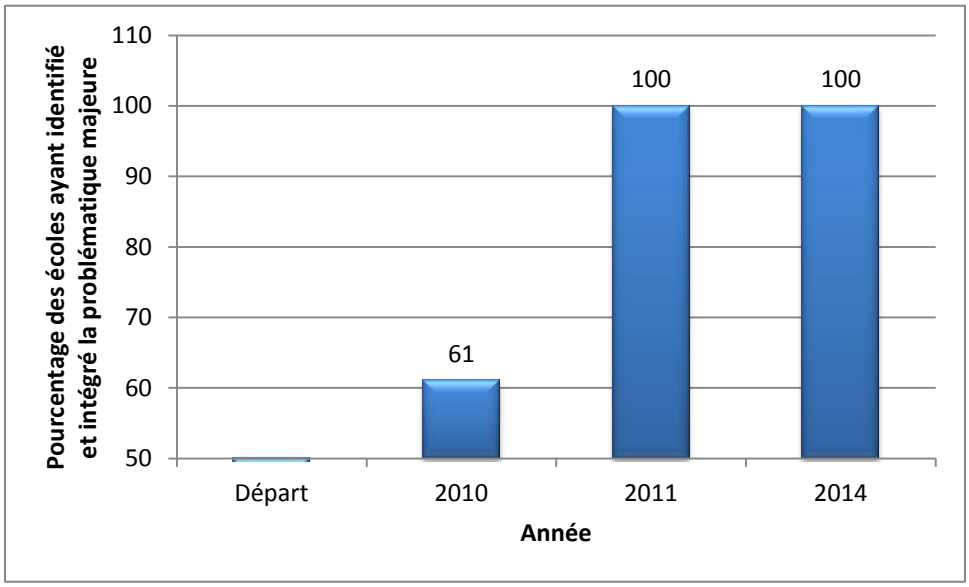

Objectif # 1-B : S'assurer que les écoles ont documenté la problématique concernée

Indicateur : Nombre d'écoles qui ont documenté la problématique identifiée

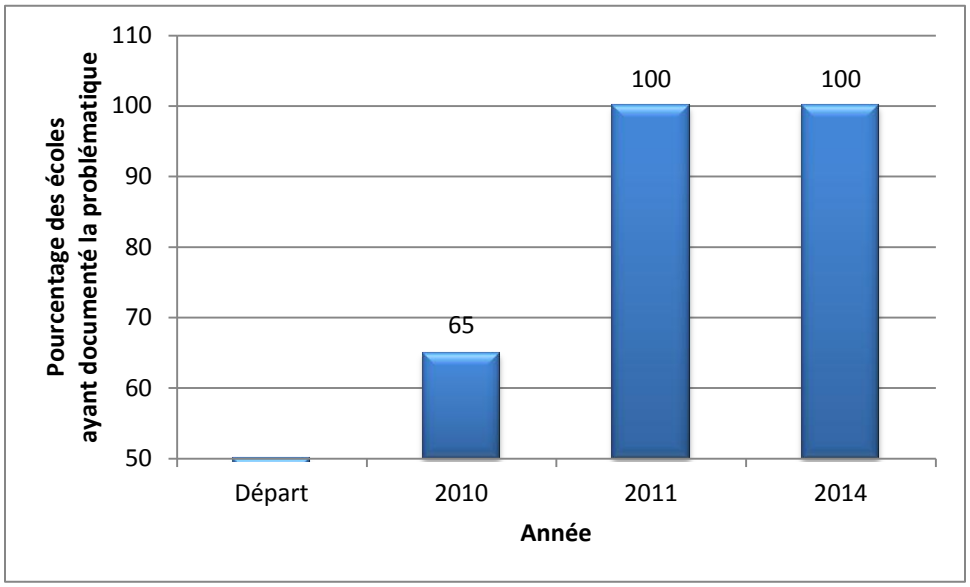

Objectif # 1-C : S'assurer que les écoles ont réalisé les moyens prévus pour atteindre les objectifs et qu'elles en ont mesuré les résultats

Indicateur : Nombre d'écoles qui ont réalisé les moyens prévus et mesuré les résultats

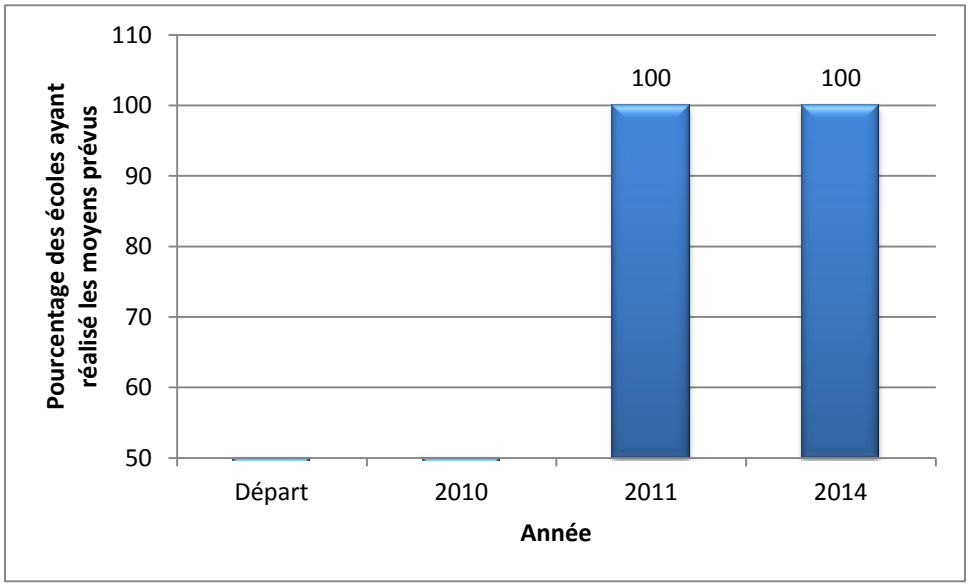

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #1 DU BUT #4: SATISFACTION

La mise en place des conventions de gestion et de réussite éducative dans chacune des écoles a permis de faire progresser rapidement ce but. Le raffinement de la mesure des résultats doit être appliqué.

Objectif # 2-A : S'assurer que chaque école est impliquée activement dans le programme En mouvement vers un Québec en forme et qu'elle a intégré cet aspect dans son plan de réussite
Indicateur : Nombre d'écoles impliquées dans le programme En mouvement vers un Québec en forme.

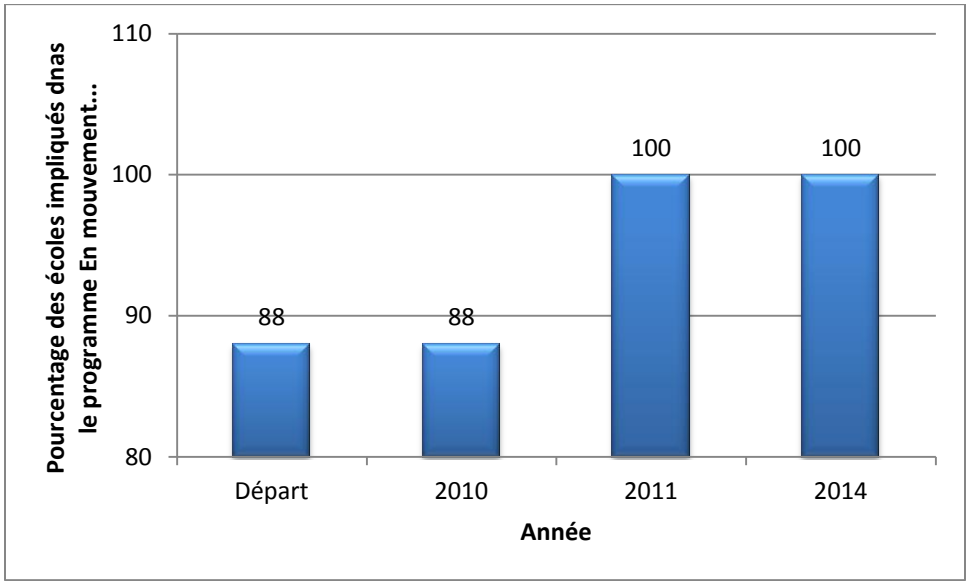

Indicateur : Nombre d'écoles qui ont intégré cette implication dans leur plan de réussite.

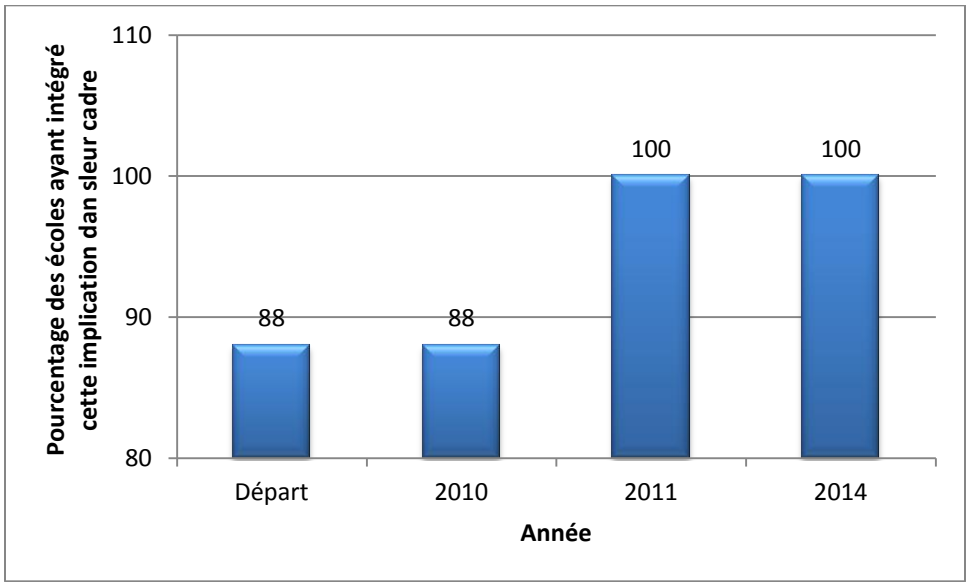

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #2 DU BUT #4: SATISFACTION

Objectif # 2-B : Rédiger une politique sur les saines habitudes de vie.
Indicateur : Politique rédigée et mise en œuvre

La politique a été rédigée l'année dernière et est en application depuis.

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #2 DU BUT #4: SATISFACTION

La présence d'un intervenant provenant des services régionaux de soutien de la direction régionale du MELS a permis un accompagnement, sur une base volontaire, des directions d'établissement qui souhaitaient valider leur démarche d'analyse de leur milieu. D'autres directions ont procédé directement, sans cet intermédiaire, pour documenter la situation de leur établissement.

Dans la commission scolaire des Phares, deux comités ont des retombées directes face à cet objectif. Ces comités sont : La Mitis en forme et en santé et COSMOSS saines habitudes MRC Rimouski-Neigette. Les deux secteurs ont des structures bien différentes et des façons de soutenir les écoles aussi bien différentes.

Dans la Mitis il y a six animateurs qui interviennent dans les écoles et ainsi 100% des écoles de la Mitis font vivre des activités (alimentation ou activité physique) à leurs élèves et par le fait même sont engagées avec Québec en forme (Vers un Québec en forme et en santé).

Dans le secteur de Rimouski-Neigette, Québec en forme a soutenu financièrement 100% des écoles dans les 3 dernières années afin que ces dernières puissent mettre en place certaines activités. Les montants ont été distribués en tenant compte, entre autres, de l'indice de défavorisation et des portraits de l'IMDPE. C'est pourquoi certaines de nos écoles de Rimouski-Neigette ont reçu de l'argent seulement pour la première année tandis que d'autres en ont reçu de manière régressive. Ainsi, cette année 12 écoles sur le 26 du secteur reçoivent un soutien financier dans la part de Québec en forme.

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT #4 : SATISFACTION

Les moyens prévus ont été mis en place. Les cibles sont déjà atteintes.

But 5 – L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Objectif # 1 : Augmenter le nombre de nouveaux élèves inscrits de moins de 20 ans en FP
Indicateur : Nombre de nouveaux élèves inscrits de moins de 20 ans

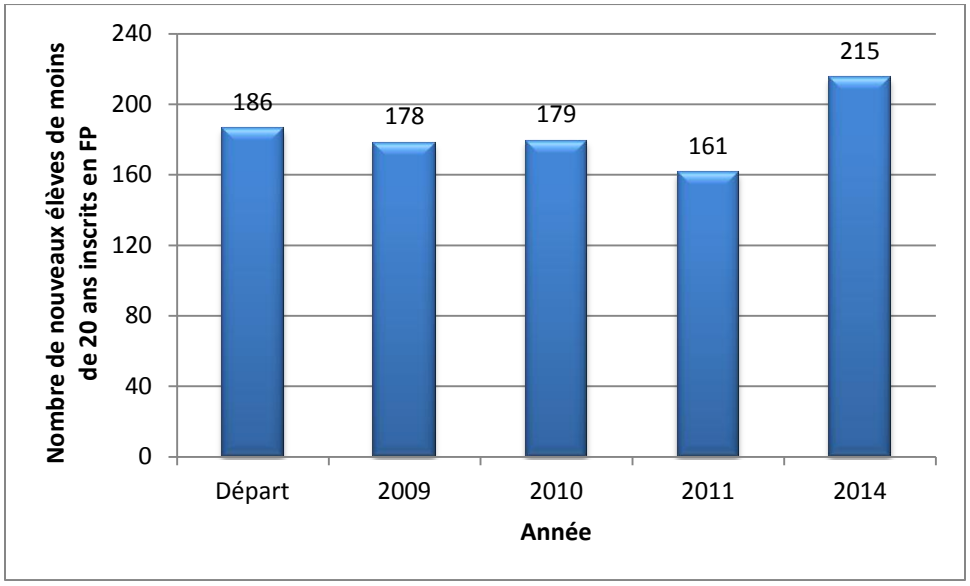

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 5 : SOUS SURVEILLANCE

Les résultats sont inférieurs à la cible.

Les moyens mis en place sont les suivants :

La mise en place des conventions de gestion et de réussite éducative dans les établissements de la commission scolaire ont permis de déterminer école par école des moyens visant l'atteinte de ce but. Les moyens qui y apparaissent tendent à mettre en place les items déterminés lors de l'élaboration de la convention de partenariat :

- Renforcer les stratégies d'approche orientante au primaire et au secondaire notamment dans le contexte de l'implantation des nouveaux parcours de formation;
- Consolider, par le biais des nouveaux parcours de formation, le lien avec la formation générale des adultes et la formation professionnelle;

- Continuer et accentuer la mise en œuvre du plan de promotion et de valorisation de la formation professionnelle auprès des moins de 20 ans, auprès du personnel et auprès de la population en général;
- De façon particulière, se rapprocher du secteur des jeunes par la mise en place du cours d'exploration de la formation professionnelle;
- Offrir un cours d'exploration à la formation professionnelle à la formation générale des adultes;
- Réviser les modes d'organisation de la formation professionnelle afin de permettre les études en concomitance (Ex. : DEP en même temps que pré requis).

La vigueur actuelle du marché de l'emploi doit aussi être prise en compte dans l'évaluation de l'atteinte de ce but : les annonces associées au Plan Nord ne sont sans doute pas étrangères à l'évolution des données reliées à ce but.

<u>But 6 – L'amélioration de la maîtrise de l'anglais langue seconde</u>

Objectif # 1 : Accroître le niveau de réussite globale en anglais des élèves du secondaire.

Indicateur : Taux de réussite global en anglais à la fin de la 5e secondaire.

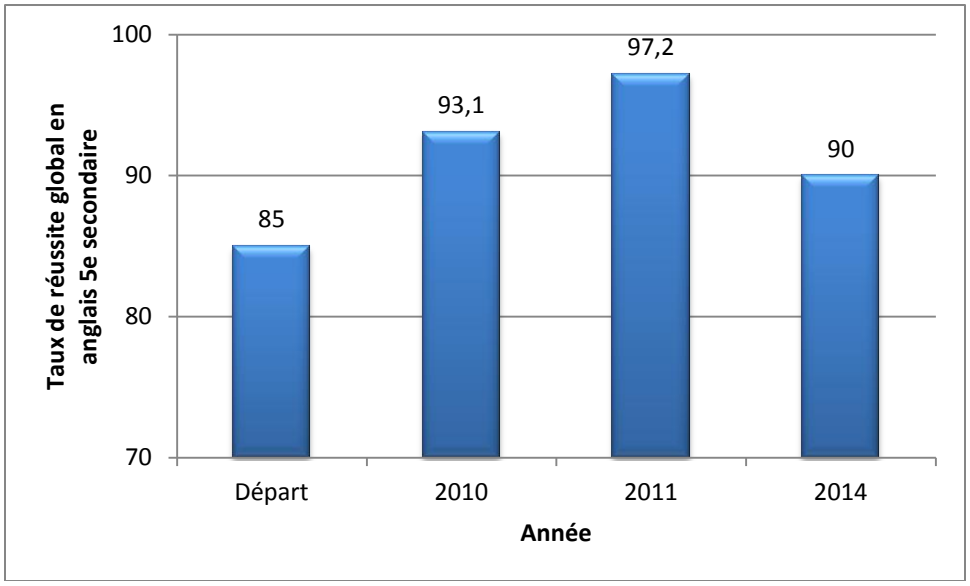

Le résultat de l'année 2011 (examen épreuve unique de juin 2011) est constitué de la moyenne arithmétique du taux de réussite obtenu à l'épreuve de 5e secondaire en anglais

« programme de base » (96,3%) et du taux de réussite obtenu à l'épreuve de 5e secondaire en anglais « programme enrichi » (98,1%).

ÉVALUATION GLOBALE DE L'OBJECTIF #1 DU BUT #6: SATISFACTION

Objectif # 2 : Augmenter la compétence des élèves en anglais langue seconde, particulièrement la compétence Comprendre des textes lus et entendus*.*

Indicateur : Taux de réussite pour la compétence Comprendre des textes lus et entendus *à la fin de la 5e secondaire entre la Commission scolaire des Phares et le Québec à la fin de la 5e secondaire*

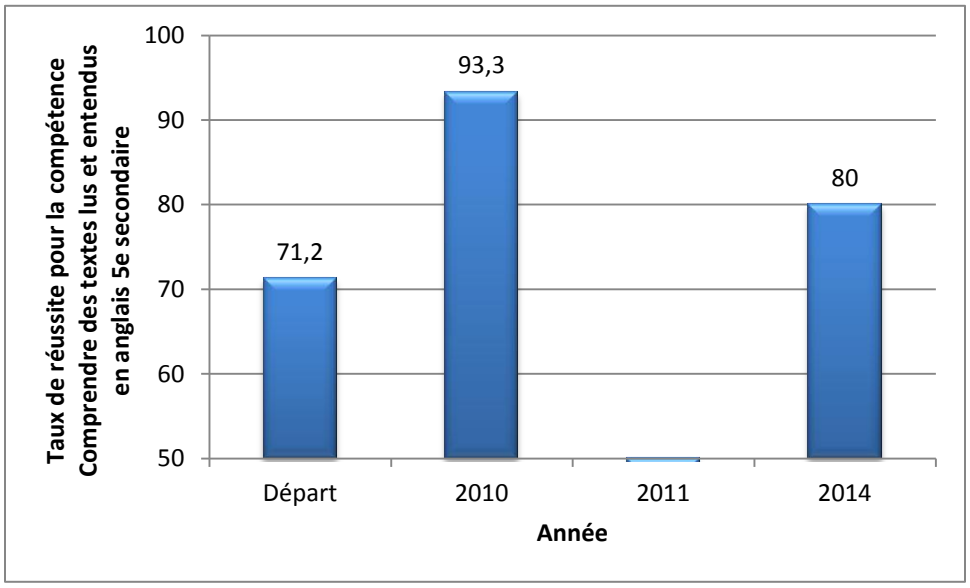

On peut difficilement comparer les résultats avec les données de départ et la cible de la commission scolaire puisque les épreuves ont changé et que les résultats au niveau provincial font dorénavant état de la compétence « Interaction orale ». La cible utilisée dans la convention de partenariat et au rapport annuel n'est plus disponible.

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 6 : SATISFACTION

Il faut noter que les épreuves ministérielles utilisées en 2009-2010 pour calculer l'indicateur associé à l'objectif #2 n'existent plus. On peut difficilement comparer les résultats avec les données de départ et la cible de la commission scolaire puisque les épreuves ont changé et que les résultats au niveau provincial font dorénavant état de la compétence « Interaction orale ». La cible utilisée dans la convention de partenariat et au rapport annuel n'est plus disponible.